



Lancement d'un programme de rachat d'actions Les ambitions de développement du Groupe confirmées

Paris, France – le 29 juin 2018. Claranova (la « Société ») annonce la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017, et réaffirme ainsi sa confiance dans les perspectives de croissance fortes et durables du Groupe.

L'exercice 2017-2018 confirme cette trajectoire de croissance bien engagée sur l'ensemble de ses divisions à l'image du chiffre d'affaires à 9 mois (+22%), de la signature de partenariats majeurs tel que Sprint aux USA, mais également de la transformation engagée par sa division Internet avec la prise de contrôle des sociétés Upclick, Lulu Software et Adaware (sous réserve de la levée des conditions suspensives).

Disposant d'une structure financière souple et robuste, dynamisée par le récent succès de l'émission d'ORNANE de 29M€, le Groupe bénéficie d'une capacité d'investissement intacte pour accompagner durablement son plan de marche soutenu.

Ces fondamentaux solides conjugués à la monétisation des activités de myDevices, devraient contribuer à l'accélération continue des revenus et l'amélioration de la rentabilité du Groupe.

Pierre Cesarini, PDG du groupe Claranova, déclare : « *Nous profitons de la conjoncture et d'un cours bas du titre, ne reflétant pas les perspectives, pour initier ce programme de rachat d'actions qui nous permettra d'intensifier la dynamique de croissance du Groupe. Tous les indicateurs de la société sont aujourd'hui au vert que ce soit sur le plan financier, en termes de croissance du Groupe, mais aussi sur les perspectives futures de chacun de nos trois axes de développement dans les domaines de l'Internet, du mobile et de l'IoT. Nos ambitions depuis maintenant cinq ans de faire de Claranova un acteur majeur du monde de la technologie restent plus que jamais d'actualité* ».

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions (i) du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué n°2016/1052 complétant le règlement européen n°596/2014 du 8 mars 2016, ainsi que (ii) des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2017 en sa 11ème résolution.

Le Directoire du 28 juin 2018 a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans les conditions décrites ci-après :

Titres concernés : actions ordinaires de la Société (FR0004026714).

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 7 millions de titres, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Prix maximum d'achat par action : 1 euro

Montant maximal du programme : 5 millions d'euros.

Objectifs :

Les actions achetées seront affectées aux objectifs suivants :

1. leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société;

2. La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que la réalisation de toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le Directoire appréciera.

Durée du programme : 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2017, soit jusqu'au 29 mai 2019.

Nombre de titres détenus par la Société: Au 28 juin 2018, le nombre total d'actions ordinaires détenues de manière directe et indirecte par la Société est de 139 791, représentant 0,04 % du capital de la Société¹.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société arrêtée à la date de publication du présent

descriptif: Les 139 791 actions autodétenues par la Société sont affectées à la remise d'actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport.

Les titres seront acquis selon les modalités prévues par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2017 en sa 11^{ème} résolution.

Toute modification de l'une des informations ci-dessus sera portée le plus tôt possible à la connaissance du public.

Signature d'une convention d'achat avec un prestataire de services d'investissement

En application de la décision du Directoire, la Société a signé une convention avec un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la Société.

Aux termes de cette convention, le prestataire pourra acheter un nombre maximal de 1.000.000 actions au prix unitaire maximum de 1 euro aux dates qu'il jugera opportunes dans le respect de la réglementation applicable, pendant la durée du programme de rachat d'actions.

La Société se réserve le droit d'interrompre l'exécution du programme de rachat à tout moment.

Prochaine communication du groupe Claranova :

Chiffre d'affaires annuel 2017-2018 : 8 août 2018

Ligne téléphonique dédiée aux actionnaires individuels : 0 811 04 59 39 (appels facturés 0,05 € la minute + prix d'un appel local).
Ligne ouverte du mardi au jeudi de 14h à 16h.

À propos de Claranova :

Acteur global de l'Internet et du mobile, Claranova fait partie des quelques groupes français de ce secteur à réaliser plus de 130 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié aux États-Unis. Claranova centre sa stratégie sur trois domaines d'activités – l'impression digitale à travers sa division PlanetArt, la gestion de l'internet des objets via sa division myDevices et enfin son activité d'e-commerce via sa division Avanquest :

- PlanetArt : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers son offre FreePrints – la solution la moins chère et la plus simple au monde pour imprimer ses photos de son smartphone – FreePrints a déjà conquis plusieurs millions de clients, chiffre en croissance continue depuis son lancement ;
- myDevices : solutions pour l'Internet des Objets (IoT). Créateur de Cayenne, la mission de myDevices est de simplifier le monde des objets connectés en déployant des solutions IoT verticalisées et en accompagnant les entreprises dans le design, le prototypage et la commercialisation de leurs propres solutions.
- Avanquest : activité historique du Groupe consistant à distribuer des logiciels tierces parties, activité évoluant vers la monétisation de trafic internet.

Pour plus d'informations sur le groupe Claranova : www.claranova.com ou sur [www.twitter.com/claranova_group](https://twitter.com/claranova_group).

¹ Sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 mai 2018 s'élevant à 393 613 788.